



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 21534

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la journée dite de « l'engagement » destinée à sensibiliser les jeunes aux activités bénévoles. Il semble que le choix des associations autorisées à accueillir les élèves lors de cette journée soit quelque peu arbitraire. Parmi ces organisations, membres du conseil de la jeunesse, et habilitées à participer au dispositif ministériel, nous pouvons remarquer la présence de certaines associations telles que « Chiche. Les jeunes verts et alternatifs », « ATTAC » ou encore « les scouts gays et lesbiens ». Sans douter du caractère éminemment éducatif de telles associations, nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de voir ces organismes directement associés à l'éducation nationale pour une opération destinée à permettre aux jeunes de « réaliser leurs aspirations personnelles » et « d'être mieux reconnus pour leur apport à la vie de la cité ». En outre, certaines de ces associations ont commis des actions contraires à la loi. Par ailleurs, la présence sur la même liste d'organisations à visées explicitement politiques ou idéologiques est incompatible avec la loi, qui impose à l'école, la neutralité et la laïcité. Il lui demande donc d'apporter des éclaircissements qui expliqueraient un tel choix parmi les associations.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a veillé, tout en respectant la diversité associative, à ce que les associations nationales figurant sur le site « envie d'agir » ne puissent, de par la nature de leur activité, susciter des polémiques ou heurter des sensibilités. Il en a été de même dans le choix des associations représentées au conseil national de la jeunesse. Le ministre tient en particulier à préciser à l'honorable parlementaire qu'aucune des associations citées par lui ne siège au conseil national et que l'une d'entre elles, « les scouts gais et lesbiens », ne semble pas exister. Elle est en tout cas totalement inconnue tant de ses services que de l'ensemble du mouvement scout. Plus de 10 000 projets figurent à ce jour sur le site « envie d'agir ». Aucune contestation tenant au contenu des projets ou à l'identité des associations qui les proposent n'a été jusqu'alors enregistrée.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21534

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5332

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6722